

Institut Supérieur des Pêches Maritimes

AVIS DE CONCOURS D'ACCES EN 2^{ème} ANNEE CYCLE LICENCE ANNEE ACADEMIQUE 2026/2027

L'Institut Supérieur des Pêches Maritimes (ISPM) organise, au titre de l'année académique 2026/2027, le concours d'accès en 2^{ème} année du cycle Licence.

Date du concours : Les candidats doivent se présenter le vendredi 25 septembre 2026 à 08h00.

Conditions de candidature

- Être titulaire d'un baccalauréat scientifique ou technique ou d'un diplôme reconnu équivalent ;
- Être titulaire du diplôme de PPL pour la filière « Pêche » et du diplôme OM3 pour la filière « Mécanique marine »; ou d'un diplôme de technicien dans les spécialités «Patron de pêche (Lr<36m) » et « Chef Mécanicien (Ppr<900kw) », ou d'un diplôme reconnu équivalent ;
- Justifier d'au moins **12 mois de navigation effective**.

Modalités du concours

- Présélection sur la base du relevé de navigation.
- Le concours comporte :

1. Filière Pêche :

- Une épreuve écrite de **Navigation Maritime** (durée : 01 heure 30 min) ;
- Une épreuve écrite de **Technique de pêche** (durée : 01 heure 30 min).

2. Filière Mécanique Marine :

- Une épreuve écrite de **Machines Marines** (durée : 01 heure 30 min) ;
- Une épreuve écrite d'**Électrotechnique** (durée : 01 heure 30 min).

Le candidat est tenu de déposer le dossier de candidature composé de :

- Demande manuscrite adresser à Monsieur le Directeur de l'institut, précisant la filière souhaitée
- Copie légalisée de la CINE
- Copies légalisées des diplômes et du baccalauréat ;
- Relevé de navigation.

Les dossiers de candidature doivent être déposés **au plus tard le 17 septembre 2026 à 12h00**, au siège de l'ISPM, sis à **Aghezdis, route d'Anza- Agadir**.

La liste des convoqués sera affichée sur le site de l'ISPM : **www.ispm.ac.ma** et au siège de l'ISPM, à partir du **18 septembre 2026**.

N.B : Tout dossier incomplet ou parvenu après la date limite sera automatiquement rejeté.